

TOUS au GRAND GALA ANTIRACISTE

ORGANISE PAR LE M.R.A.P.

SALLE PLEYEL

252, FAUBOURG SAINT-HONORE

DIMANCHE

17 NOVEMBRE

à 20 h. 30

Un programme éblouissant

(Voir page 8)

N° 167 (271)

NOVEMBRE 1957

50 FRANCS

Droit et Liberté

CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME, POUR LA PAIX

Xavier VALLAT continue...

par Jacques MADAULE

IL s'est institué entre M. Xavier Vallat, ancien Commissaire aux questions juives, et Le Pèlerin un bien curieux dialogue à propos des juifs. Le 15 septembre dernier, le grand hebdomadaire catholique publiait un article signé Roger Guichardan, dans lequel l'auteur, rappelant les abominables massacres hitlériens, affirmait que l'antisémitisme est incompatible avec le catholicisme. C'est bien ce que nous pensons depuis longtemps, en particulier à l'Amitié Judéo-Christienne. Tout homme de cœur ne pouvait donc que se réjouir de cette prise de position, d'autant qu'elle venait d'un organe qui, au temps de l'affaire Dreyfus, écrivait sur les juifs d'une encre quelque peu différente.

Mais voilà justement ce qui choque M. Xavier Vallat. Dans *Aspects de la France* du 27 septembre, l'ancien Commissaire aux questions juives s'en prend vivement au *Pèlerin*, qu'il accuse de lui avoir enseigné autrefois, sinon l'antisémitisme, du moins l'anti-judaïsme. C'est là une affaire entre ces Messieurs qui, par elle-même, ne nous regarde pas. Il me sera permis toutefois de souligner la différence d'attitude entre *Le Pèlerin* et M. Xavier Vallat. Les massacres hitlériens ont appris quelque chose au premier, tandis que le second semble bien décidé à n'apprendre jamais

quoi que ce soit. J'entends bien que M. Xavier Vallat n'approuve pas les massacres, ni l'antisémitisme passionnel. Ce qui lui échappe, c'est qu'on ne fait pas à l'antisémitisme sa part. La sanglante démonstration hitlérienne ne lui a pas suffi. Cela commence par des insinuations; on veut, dit-on, défendre une communauté nationale contre l'infiltration d'un élément étranger que l'on prétend inassimilable. Et puis on en vient à reconstituer le ghetto et finalement à en massacrer les habitants. Cette évolution n'est pas fatale, dira peut-être M. Xavier Vallat. Mais, en supposant même qu'elle ne soit qu'un risque, c'est un risque tel qu'un chrétien n'a pas le droit de le prendre.

M. Guichardan rappelait dans son article que le peuple juif nous a donné le Christ, ce qui est incontestable. M. Xavier Vallat ne manque pas de lui répondre que « les juifs » l'ont cru-
(Suite page 4.)

UN PARADOXE

DEVANT l'indéniable montée du racisme et de l'antisémitisme, sous-produit de la guerre et de la crise économique, les pouvoirs publics ferment les yeux.

Violant insolentement la loi, un Xavier Vallat, comme aux jours de Vichy, répand dans *Aspects de la France* ses professions de foi anti-juives, tandis que Dimanche-Matin s'en prend aux médeciens Israélites, que Rivarol multiplie les excitations contre les noirs ou les musulmans et que Poujade, au *Vel' d'Hiv'*, dévide ses vieilles rengaines empoisonnées...

Que ce soit à l'enseigne de « Jeune Nation », de la « Restauration Nationale » ou du « Parti Patriote Révolutionnaire » (le dernier-né de Blagui), des ligues factieuses s'organisent et complotent, insultent la République, tentent d'ameuter l'opinion au moyen de slogans où la démagogie se dispute au racisme.

OR volait le comble du paradoxe : le M.R.A.P. ayant dénoncé un film antisémite et xénophobe, « Les Nouveaux Maîtres », c'est lui qui se trouve puni.

Non contents d'échapper eux-mêmes aux rigueurs de la loi, encouragés par un climat qui leur a paru favorable, les réalisateurs de ce film (et leurs inspirateurs) ont estimé le moment venu de se venger de l'opinion française qui, avec le M.R.A.P., les avait flétris. Et un tribunal a cru devoir condamner le M.R.A.P. à leur payer 500.000 francs, sous prétexte que leur sinistre opération avait été déflitoire.

Les racistes impunis, et un mouvement antiraciste sommé par la Justice de financer leurs « œuvres » ? Nous espérons que la 1^{re} Chambre de la Cour d'appel, qui doit en juger le 9 décembre, annulera cet étrange verdict.

NOUS sommes en République. Notre régime est basé sur un certain nombre de principes, au premier rang desquels figurent l'égalité entre tous les citoyens, sans discriminations, et la fraternité humaine.

La lutte contre le racisme et l'antisémitisme devrait donc être le réflexe élémentaire d'une République décidée à se défendre et à faire triompher ses nobles idéaux.

Le M.R.A.P., en somme, a exprimé ce réflexe indispensable devant le défi des « Nouveaux Maîtres », comme en bien d'autres occasions.

Quel républicain, quel homme de cœur ne l'approuverait ?

Albert LEVY.

Le Président LYON-CAEN a 80 ans

M. Léon Lyon-Caen, premier président honoraire de la Cour de Cassation, président du M.R.A.P., a quatre-vingts ans.

Nous sommes heureux de lui présenter ici, au nom de « Droit et Liberté » et de tous ses lecteurs, les vœux les plus sincères de santé, de bonheur et aussi de succès dans le combat antiraciste qu'il dirige avec tant de dévouement et d'autorité.

On lira en page 3 le compte rendu de la réunion au cours de laquelle le Bureau National du M.R.A.P. a salué, dans une atmosphère de respectueuse affection, les 80 ans de notre Président.



LE COLLOQUE DE DIJON

L'homme ne peut être livré sans recours à l'homme

ON ne met pas davantage en cause l'honneur de l'Armée en dénonçant les excès de la répression qu'on ne sauait la France, il y a un demi-siècle, en soutenant la thèse du « faux patriotique ».

Les Bollardière, les Billotte, les Barlereau l'ont compris, mais ce qu'ils n'ont pas dénoncé, ce qu'il

par M^e Jacques MERCIER

appartenait au Colloque de Dijon (1) de mettre en lumière, c'est le « système » juridique qui a permis ces excès.

L'heure de Ponce-Pilate est-elle d'ailleurs si loin? Lorsque la lumière, tôt ou tard, sera faite, nous entendrons dire: « Nous n'avons pas voulu ça » par les hommes politiques qui l'ont précisément provoqué.

Les participants du Colloque se

sont trouvés unanimes pour rappeler que les textes d'exception devaient assurer aux individus les garanties contenues dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'homme ne peut être livré sans recours à l'homme.

Or le système instauré par la loi dite des Pouvoirs Spéciaux du 16 mars 1957 donne à l'exécutif des pouvoirs absolus qui ne laissent aucun recours aux individus.

Ce qui la distingue tout d'abord de la loi relative à « l'état d'urgence » qui l'avait précédée, c'est qu'elle ne consiste pas en un ensemble de dispositions précises votées par le Parlement après débats, mais en un blanc-seing donné à l'exécutif qui peut prendre toutes les mesures qu'il estime nécessaires.

Ainsi se sont régulièrement succédé des décrets (2), arrêtés, circu-

(Suite page 3.)

(1) Le « Colloque sur les libertés individuelles » a réuni les 18, 19 et 20 octobre, à la Faculté de Droit de Dijon, plusieurs centaines de congressistes, hommes politiques, juristes, journalistes. Les problèmes de la liberté des grands moyens d'information, des garanties de l'individu devant la justice pénale, des textes d'exception et des excès de la répression en Algérie furent notamment étudiés.

DANS CE NUMÉRO

Jean-Jacques BERNARD : Présentation du Journal de Anne Frank (page 7).

Maurice DRUON : Zola ou la passion de la vérité (p. 7).

James IVY : B.Nan de l'intégration scolaire aux Etats-Unis (page 5).

Madeleine JACOB : Le coupable oublié (page 4).

Evry SCHATZMAN : Après le lancement des satellites artificiels (page 2).

... Et l'Affaire des « Nouveaux Maîtres » (page 4), le compte rendu de la soirée des Sociétés Savantes (p. 6), la fuite de Spedel (page 2), etc...



Le 2 octobre, salle des Sociétés Savantes, les Parisiens en foule, à l'appel du M.R.A.P., ont exprimé leur solidarité avec les noirs et les antiracistes américains (voir page 6).

Après le lancement des satellites artificiels

L'ÉCHÉANCE

Professeur à la Faculté des Sciences de Paris, M. Evry Schatzman compte parmi les plus éminents astro-physiciens de notre pays. Son livre récent fait autorité. Homme de science, il est aussi un homme de cœur et un défenseur de la paix. Il est membre du Comité d'Action du M.R.A.P.

dépassé les Etats-Unis, même si le volume global de sa production est encore inférieur. Il en résulte de façon claire pour tout le monde que le rapport des forces dans le monde est en train de changer.

PAR
E. SCHATZMAN

Lancer d'un satellite artificiel par les savants et techniciens d'U.R.S.S. le 4 octobre 1957 est un événement d'une immense portée scientifique et politique.

Seul peut lui être comparé l'effort fait actuellement pour domestiquer l'énergie qui fait luire le soleil et qui fait exploser la bombe à hydrogène.

Dans cette œuvre, l'homme montre son aptitude à dominer la nature, à l'asservir à ses besoins. Une puissance terrifiante lui est en même temps donnée : des problèmes politiques nouveaux se trouvent posés en même temps qu'apparaît plus nécessaire encore la lutte pour la paix.

Le lancer du satellite artificiel implique un immense développement de la technique et de l'industrie dans le domaine de la chimie, de la métallurgie et de l'électronique, une connaissance parfaite de l'aérodynamique et de la physique de l'atmosphère. Il est donc clair que, sur le plan du progrès technique et industriel, l'U.R.S.S. a rattrapé et même

Les deux nations les plus puissantes du globe doivent se reconnaître égales, et ce fait même doit encourager les partisans de la paix à exiger plus fermement encore la réduction des armements et la négociation.

Sur le plan militaire, le satellite artificiel pour l'U.R.S.S., les expériences de fusées pour les Etats-Unis démontrent l'existence de la fusée intercontinentale. L'existence de cette arme efficace et aveugle est une menace terrible, plus terrible que les armes nucléaires seules, puisqu'elle peut frapper pour ainsi dire à coup sûr. Ceux qui, possédant la fusée intercontinentale, réclament son contrôle et sa destruction, veulent manifestement la paix. La diplomatie de la fusée, pas plus que la diplomatie de la bombe atomique, ne peut résoudre les problèmes politiques du monde actuel; seule la négociation peut le faire.

Dans quelques années, un satellite pourra être lancé à quelques milliers de kilomètres d'altitude. Son observation simultanée

en Europe et en Amérique ou en Asie et en Amérique est de la plus haute importance. Elle permettra de fixer avec précision la distance entre les continents, et par conséquent de raccorder avec exactitude les cartes géographiques des différents continents. La fusée intercontinentale ne sera plus aveugle, mais frappera avec certitude son objectif au centre. Que les observations astronomiques elles-mêmes puissent devenir alors secret militaire est bien peu de chose face au danger accru auquel l'humanité devra faire face.

Au contraire, la fusée interplanétaire peut être, dans la coopération internationale, la source d'immenses découvertes profitables à l'humanité. Un seul exemple : l'étude approfondie du soleil, comme la vue d'ensemble de l'atmosphère terrestre grâce au satellite, hâteront le moment où la connaissance de l'origine du climat permettra la prédiction du temps à longue échéance.

De même, la libération contrôlée de l'énergie de fusion mettra à notre portée les réserves inépuisables d'énergie nucléaire contenues dans les océans.

D'un côté, la course aux armements, de l'autre le développement pacifique du monde et la réalisation d'une fraternelle communauté humaine.

Les hommes ont choisi; mais ce choix doit entrer dans les faits. A nous tous de l'obtenir par une inlassable action.

La fuite de Speidel

Il fut un temps, pendant les années d'avant guerre, où Hans Speidel dirigeait la 5^e Colonne dans l'Europe de l'Ouest. Organisant les réseaux d'espions nazis qui cherchaient à s'emparer des secrets de notre Défense Nationale, Speidel fournissait à Hitler les renseignements qui préparaient les futurs plans d'agression qui mirent l'Europe à feu et à sang.

Et ce petit attaché militaire adjoint de l'ambassade hitlérienne fut, en récompense de ses zélés services, nommé chef d'état-major du commandant militaire de la France occupée. Après l'espionnage, la terreur. Ayant sous ses ordres la Gestapo, il dirigea les fusillades et les déportations. Aujourd'hui, Hans Speidel se trouve être l'un des chefs de l'O.T.A.N. dont il commande les forces terrestres du secteur Centre-Europe. S'il est des hommes politiques pour oublier les juifs que Speidel mit sur le chemin des chambres à gaz d'Auschwitz, les otages dont il organisa les exécutions, les patriotes qu'il fit massacrer, les peuples de l'Europe, qui se souviennent, refusent sa présence comme un affront aux patriotes survivants et une insulte à ceux qui sont tombés.

A Londres, un officier à l'Académie Militaire de Sandhurst déclare « que les cadets et les officiers n'ont pas à se mettre en quatre pour honorer un ancien membre important de l'état-major de Hitler ».

A Copenhague, le ministre de la Défense nationale refuse de l'accueillir, et un drapeau à croix gammée est hissé sur l'hôtel où il séjourne, tandis que la population manifeste.

A Oslo, de puissantes manifestations obligent Speidel à se réfugier à l'ambassade allemande.

Dès son arrivée dans la capitale norvégienne, l'indignation fut telle que le général anglais Cecil Sugden (commandant des forces terrestres du secteur Nord-Europe de l'O.T.A.N.) fut blessé par les patriotes qui l'avaient pris pour le général nazi, et l'A.F.P. précise que sa vie aurait été en danger si des journalistes se trouvant là n'avaient informé les manifestants de leur méprise. Les étudiants, les anciens prisonniers, les anciens combattants, etc., ont manifesté dans les rues par milliers; les tramways et les autobus s'immobilisaient à midi, alors que, le matin, le travail avait cessé dans les usines en signe de protestation. Et Speidel, qui dut passer la nuit dans une résidence secrète, s'enfuit d'Oslo, chassé par la colère d'un peuple.

En France également, où il séjourne à Fontainebleau, Speidel est indésirable. Ainsi, le 22 octobre, après qu'une délégation représentant des organisations et personnalités juives se fût rendue à l'Assemblée Nationale, un cortège d'anciens résistants, combattants et déportés, de fils et filles de fusillés défila sur le boulevard Saint-Germain aux cris de « Héraus Speidel! ».

Huit jeunes gens sont emprisonnés parce que, fidèles à la mémoire de leur père fusillé ou déporté par les envahisseurs nazis, ils refusent, au moment d'accomplir leur service militaire, « de servir dans une armée qui compte au nombre de ses chefs l'un des assassins de leur père ». Il s'agit de :

Claude Marty (père fusillé par les nazis le 27 juin 1944);
Victor Beauvois (fils et neveu de résistants fusillés par les nazis);

Claude Dubois (père arrêté en décembre 1943, « mort pour la France » en déportation, ainsi que trois autres membres de sa famille);

Michel Reyraud (père arrêté le 25 janvier 1941, fusillé comme otage le 24 octobre 1941; mère arrêtée le 23 juillet 1943 et déportée à Ravensbruck);

Louis Guillermet (père fusillé par les nazis le 20 juin 1944);

Henri Samson (père arrêté le 17 octobre 1942 et torturé sous ses yeux, assassiné en déportation);

Max Rudent (père assassiné à Mauthausen);

Albert Lassalle (père fusillé en 1944 et plusieurs parents déportés à Orianenbourg et Ravensbruck).

Hier les pères, aujourd'hui les fils. Et, hier comme aujourd'hui, Speidel!

Raph. FEIGELSON.

à...

Berlin-Ouest.

● UN FONCTIONNAIRE NAZI, condamné à un an de prison et privé de pension pour avoir participé aux persécutions antijuives, vient d'obtenir l'annulation de sa condamnation. Le tribunal allemand qui le blanchit estime que la loi qui l'avait frappé (loi du Conseil de Contrôle allié sur les crimes contre l'humanité) « viole les principes de la constitution fédérale » et « la justice européenne ».

Genève.

● RIEN ne peut guérir les maladies causées par les radiations résultant des explosions atomiques, a conclu la Commission internationale de Protection radiologique, constituée par l'Organisation Mondiale de la Santé et qui groupe des savants américains, français, japonais et hollandais.

Moscou.

● LA PRAVDA, dans un article consacré aux savants qui ont contribué au lancement du satellite artificiel, a cité plusieurs savants d'origine juive. « L'hebdomadaire anglais « Jewish Chronicle ». Il relève, en particulier, les noms de L.-D. Landau, V.-I. Veksler, L.-I. Mandestam et A.-I. Yoffe.

New-York.

● POUR REFUSER de communiquer au gouvernement de l'Alabama la liste de ses adhérents, la grande organisation antiraciste américaine, la N.A.A.C.P., a été condamnée à 100.000 dollars d'amende. Quatorze grandes organisations ont élevé une protestation, déclarant : « Aujourd'hui c'est la N.A.A.C.P., demain ce pourraient être d'autres groupements opposés à la politique officielle... La liberté d'association est en jeu. »

Tokio.

● UN RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL sur les contacts culturels Orient-Occident, destiné à favoriser la compréhension mutuelle, se déroule dans la capitale japonaise, du 28 octobre au 5 novembre. Des savants de 28 pays y participent.

M. Krouchtchev à M^{me} Roosevelt :

"Nous sommes opposés à tout antisémitisme"

Mme Eleanor Roosevelt vient de publier, dans le New York Post, une série d'articles sur son récent voyage en U.R.S.S., où elle a eu, notamment, un long entretien avec M. Krouchtchev. Voici quelques extraits de l'article paru le 8 octobre :

« Les questions que j'ai posées à M. Krouchtchev, une fois terminé l'enregistrement de l'interview, concernaient en particulier son attitude générale sur les problèmes du Proche-Orient et la situation des juifs en Union Soviétique, ainsi que ses déclarations sur l'Etat d'Israël.

« M. Krouchtchev semblait ardemment désireux de nous faire comprendre qu'un communiste ne peut pas être antisémite. Le communisme, déclara-t-il, est opposé à toute discrimination fondée sur la race ou la religion, et si l'on connaissait un membre du parti communiste qui fût antisémite, personne ne lui serrerait la main. Alors que Karl Marx était juif, ajouta M. Krouchtchev, comment

un communiste pourrait-il être antisémite? Son propre fils, qui fut tué pendant la guerre, nous dit-il encore, avait épousé une juive. En Union Soviétique, poursuivit-il, les juifs disposent des mêmes facilités que les autres citoyens dans le domaine de l'instruction et des fonctions sociales. Il déclara ensuite que l'U.R.S.S. avait voté pour la création de l'Etat d'Israël, mais qu'il estimait qu'actuellement Israël devrait changer de politique et se montrer moins agressif... »

Revenant un peu plus loin à ces problèmes, Mme Roosevelt écrit encore :

« M. Krouchtchev me répéta combien il trouvait stupide l'as-

sertion selon laquelle il existerait de l'antisémitisme en Union Soviétique. Ne savais-je donc pas qu'il y a de nombreux juifs occupant des grades élevés dans l'armée soviétique, y compris celui de général, et qu'un juif est enterré dans les murs du Kremlin? »

« Je pensai devoir alors adopter sa tactique offensive et lui dis : « En tout cas, Monsieur, il est très difficile pour un juif de quitter l'Union Soviétique, s'il lui arrive de vouloir aller s'installer en Israël ou même visiter ce pays. »

« Je sais, répliqua M. Krouchtchev sans hésitation, mais le temps viendra où quiconque voudra y aller pourra le faire... »

MOYEN-ORIENT: Important débat en Israël

A l'heure où la tension du Proche-Orient occupe le premier plan de l'actualité internationale une

attention toute particulière semble devoir être accordée à la position prise récemment par l'une des personnalités les plus influentes de la vie politique israélienne et du mouvement sioniste, le docteur Nahoum Goldman, président du Comité Exécutif de l'Agence Juive.

M. Goldman, d'après le Monde du 26 octobre, « déploie depuis un certain temps une vive activité, dont le but est un changement radical de la ligne politique étrangère israélienne ».

« Selon M. Goldman, précise le Monde, Israël devrait prendre l'initiative de retirer le Proche-Orient de la guerre froide et, à cette fin, de proposer une rencontre des Quatre Grands pour conclure un accord imposant un embargo sur les livraisons d'armes aux pays de cette région. En même temps, Israël devrait adopter une politique de stricte neutralité à l'égard des deux blocs en refusant de s'identifier à l'un ou l'autre d'entre eux.

« En politique intérieure, M. Goldman estime que diverses restrictions imposées à la minorité arabe devraient être abolies. »

Le correspondant du Monde indique encore que ces suggestions ont rencontré un certain scepticismisme dans les milieux politiques israéliens, mais qu'elles font cependant l'objet de nombreuses discussions. M. Goldman a eu, à ce sujet, des entretiens avec les dirigeants de plusieurs partis politiques et avec M. Ben Gourion, président du Conseil.

AIDEZ LE M. R. A. P. I

Le M.R.A.P. et notre Journal ont besoin, pour mener leur combat indispensable, de l'aide matérielle de tous les antiracistes. Voici la liste des donateurs qui, ces derniers temps, ont bien voulu souscrire.

DONATEURS

Adler, 5.000; Iglu, 10.000; Li-warek, 1.500; Goldberg, 3.000; Raid, 5.000; Kornblut, 30.000;

Goldfeder, 3.000; Dr Rennert, 2.000; S. Levy, 30.000; Isidore, 10.000; Dr Turkel, 5.000; Gorintin, 5.000; Swargier, 5.000; Sem, 3.000; Maurice, 5.000; Noël, 5.000; Nayman, 2.000; Markbein, 5.000; Gassoche, 5.000; Paster, 5.000; Grimblat (Montreuil), 5.000; Hallot, 3.000; Fenster, 1.000; Tenenhaus, 10.000; Pons, 2.000; Mlockier, 1.000; Liberman, 1.500; Birnbaum, 2.000; Steinber, 1.000; Strum, 1.000; Schlesinger, 500; Nutkowiez, 1.000; Dr Emar, 20.000; Prochover, 5.000; Bura, 2.000; Paladino, 1.000; Kerchener, 2.000; Dymens-tayn, 1.000; Cetter, 2.000; L.-vinson, 30.000; Semmel, 20.000; Liberman, 20.000; Szekulicz, 3.000; Syvaln Haber, 1.000; Strilrever, 5.000; Baullp, 15.000; Marmor, 10.000; Golnadel, 1.000; Goldner, 5.000; Minc, 5.000; Imerglik, 10.000; Come-Corneille, 500; Samant, 5.000; Jos, 1.000; F. Leroy, 5.000; Borenstein, 5.000; Clapy, 8.000.

SOCIÉTÉS

Praga, 5.000; Konsk, 10.000; Fidélité à la France, 7.000.

Tous nos remerciements à ces donateurs. Nous demandons à tous nos amis de souscrire à leur tour, généreusement, s'ils ne l'ont encore fait et de placer autour d'eux des Cartes d'Amis, AINSI QUE DES BILLETTS POUR LE GALA DU M.R.A.P.

DROIT ET LIBERTÉ

15, Fg Montmartre - Paris (9^e)
Tél.: PRO. 82-78

Tarif des Abonnements

FRANCE ET COLONIES

Un an : 500 francs

PAYS ÉTRANGERS

Un an : 700 francs

ABONNEMENT DE SOUTIEN :

1.000 francs

TARIF SPECIAL

POUR LA BELGIQUE

Compte Ch. Post. : 6070-98 Paris
Pour les changements d'adresse
envoyer 20 francs et la dernière
bande

Le gérant : Ch. OVEZAREK

S.I.P.N., 14, Rue de Paradis

— : — PARIS (X^e) — : —

Trav. exécuté par des ouv. syndiqués

La Société « Les Amis de Czenstochow » organise,

DIMANCHE 24 NOVEMBRE 1957

de 15 h. à 24 h.

dans les Salons de l'HOTEL MODERNE, Place de la République

une

MATINÉE DANSANTE

Grand Orchestre Typique, sous la Direction de

Leo ARYA

Buffet - Attractions - Tombola.

Tous les Amis de Czenstochow et des environs
sont cordialement invités.

Le colloque de Dijon

(Suite de la page 1)

laires dont le Parlement n'a pas débattu et que la grande majorité des Français ignore. Ce n'est pas ici le lieu de les analyser, mais plutôt de montrer comment leur mise en œuvre a permis, sinon provoqué, la généralisation d'excès qui jusque-là revêtaient un caractère exceptionnel.

Dans certaines zones, l'Armée se voyait déléguer certains pouvoirs tels que celui d'arrestation, tandis que l'autorité civile conservait le pouvoir d'assignation à résidence. Le suspect arrêté devait être immédiatement transféré, soit aux autorités judiciaires en vue d'inculpation, soit aux autorités civiles en vue de son assignation à résidence.

Il n'en fut rien, les suspects furent détenus obligatoirement durant des semaines, voire des mois, des disparitions furent signalées, des excès furent commis, le Ministre Résident régularisa alors la pratique de la détention illégale en précisant que, 24 heures après l'arrestation, le suspect devait être assigné à résidence mais, si nécessaire, dans les locaux militaires pour une période ne dépassant pas un mois (7 juillet 1957). Tout récemment enfin, un décret passé à peu près inaperçu confiait aux officiers de corps de troupe stationnés en Algérie certains des pouvoirs des officiers de police judiciaire à l'effet de constater certains crimes ou délits.

Ainsi l'assignation à résidence qui avait pour but initial de neutraliser des éléments adverses constituait encore un moyen avoué de pratiquer des interrogatoires de police sans aucun contrôle. Il s'agit d'une véritable provocation aux abus.

Tel est l'un des aspects les plus significatifs d'un système qui fait juger les nationalistes par la juridiction militaire, c'est-à-dire par le corps même chargé de la répression, qui permet la citation sans délai devant cette même juridiction des individus pris en flagrant délit, même lorsqu'ils risquent la peine de mort, qui permet de les juger en l'absence même du défenseur choisi par eux en leur désignant d'office un conseil, qui n'assure aucun re-

cours au suspect assigné à résidence, qui a finalement instauré le règne de l'arbitraire.

On peut juger du danger de ces textes dans un pays en prise au racisme dans les deux camps.

Le racisme de l'Européen, autrefois alibi de sa suprématie, a grandi à la mesure du terrorisme qui menace son existence même, le racisme diffus du colonisé, victime de tant de discriminations, s'est exaspéré sous le poids d'une répression aveugle.

L'armée ne peut échapper à la contagion, car la nature même de la guerre subversive fait de tout musulman l'ennemi ou le complice possible.

Peu de chefs acceptent les risques que prirent les « commandos noirs » de Bollardière, qui faisaient serment de considérer à priori tout musulman en ami.

C'est ainsi que les enfants attendent « de la poudre et des balles » au seuil des mechtas brûlées. L'histoire de ces écoliers musulmans de 9 à 12 ans auxquels leur instituteur avait proposé un devoir d'imagination doit être méditée. Sur le thème « Vous êtes invisibles », les enfants donneront libre cours à leur ressentiment. Etre invisible leur permettrait d'anéantir l'armée, la police, voire la population européenne. C'est la réponse tragique aux préceptes sur le bon usage de la torture chers à un IGAME désormais célèbre.

Pourtant, quoi qu'il arrive, deux races doivent vivre côte à côte. Le Colloque a donc avec raison condamné les crimes du terrorisme, mais affirmé que ces crimes, pas plus que le faux prétexte de l'efficacité ne justifiaient les excès de la répression. Il réclamait en conséquence que les rapports complets de la Commission de Sauvegarde soient publiés, que les coupables soient poursuivis. Mais le Colloque réclamait encore et surtout la transformation du système juridique qui les permet, car, lorsque la lumière sera faite, les hommes qui ont organisé ce système diront qu'ils n'ont pas voulu cela.

(2) Les dispositions ayant pour objet de changer la législation doivent seules être prises par décret en Conseil des Ministres.

Relance de l'affaire Rosenberg ?

M. Myles Lane, ancien procureur, qui a participé à la rédaction de l'acte d'accusation des Rosenberg et qui, à ce titre, porte une grande part de responsabilité dans la mort de ces innocents, vient de faire une déclaration à la presse.

Selon lui, les Rosenberg auraient livré aux Russes des renseignements sur les travaux américains concernant un projet de « plateforme sidérale ».

Les Rosenberg seraient ainsi à la base de l'avance des Russes sur les Américains en matière d'engins interplanétaires.

Les journaux français, dans leur grande majorité, ont traité cette déclaration de la seule façon qu'elle mérite, c'est-à-dire par le mépris.

« Droit et Liberté » et le M.R.A.P., qui s'honorent d'avoir été en France les promoteurs du large mouvement d'union en faveur des Rosenberg, se doivent de faire quelques commentaires sur cette ignoble déclaration (sans vouloir lui faire l'honneur de lui attribuer une plus grande importance qu'elle n'a).

1) Si les Rosenberg ont communiqué aux Russes des renseignements sur les engins interplanétaires, inconnus des Soviétiques, comment se fait-il que les Américains n'aient pas encore réussi à lancer leur « bébé-lune » ?

2) Pourquoi l'accusation d'espionnage sur les engins interplanétaires n'a-t-elle pas été faite au moment de leur procès, mais seulement deux ans et demi après leur électrocution ?

Pour trouver la réponse à cette question, il convient peut-être de rappeler qu'au moment du procès Rosenberg l'opinion publique américaine était secouée par l'annonce de l'explosion de la première bombe « H » russe, explosion intervenue malgré les assurances officielles sur la grande avance américaine en la matière.

Dans les deux cas, il fallait remonter le moral américain et prouver que, si les Soviétiques arrivaient à rejoindre ou même à surclasser les Américains, c'était indirectement grâce aux savants américains (qui restaient ainsi les premiers du monde).

3) Pourquoi mêler les Rosenberg à une affaire qui manifestement n'a rien à voir avec eux, et pourquoi rappeler à la mémoire du monde une tragédie que les dirigeants américains auraient le plus grand intérêt à laisser oublier ?

La réponse paraît simple : comme les criminels qui reviennent toujours au lieu de leurs crimes, les responsables de la mort de Julius et Ethel Rosenberg rôdent autour des ombres laissées par ces innocents. C'est leur mauvaise conscience qui les oblige à chercher, même après le jugement, même après leur exécution, de nouveaux arguments, de nouvelles justifications.

Si les preuves invoquées au moment du procès avaient vraiment été suffisantes et convaincantes, les juges ne chercheraient plus d'autres arguments.

M. IMERGLIK.

Le Président du M. R. A. P. M. Léon LYON-CAEN a 80 ans

Dimanche 20 octobre, le Bureau National du M.R.A.P., réuni au complet, recevait le Président Lyon-Caen à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire.

Le Président Lyon-Caen avait exprimé le désir que le vin d'honneur offert par le Bureau National conserve un caractère de travail en même temps que d'amitié. L'assemblée entendit d'abord un compte rendu du Secrétariat sur l'état des préparatifs du prochain gala antiraciste, puis une très intéressante communication de notre ami M. G. Sarotte sur la législation réprimant l'excitation et la provocation au racisme.

Puis, au nom du Bureau National, Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P., adressa les vœux affectueux du Mouvement tout entier au Président Lyon-Caen.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de l'allocution de Ch. Palant et la réponse émue du Président, qui fut longuement ovationné par les militants présents, qui tous ensemble portèrent alors des toasts à la santé de M. Léon Lyon-Caen, à sa famille et aux succès du M.R.A.P.

L'allocution de Charles PALANT

Monsieur le Président,

C'est une grande joie pour nous tous de vous féliciter aujourd'hui à l'occasion de votre 80^e anniversaire.

Cette joie, chacun de nous la ressent personnellement. Elle ajoute encore à la fierté que nous éprouvons de vous savoir le président du M.R.A.P. sous la haute autorité duquel notre Mouvement n'a cessé de grandir en influence. Cette joie et cette fierté justifient pour une large part l'inlassable dévouement des militants et des amis qui consacrent à notre action l'essentiel de leurs forces.

Certes, nous aurions aimé fêter cet anniversaire au cours d'une réception plus importante qui eût été l'occasion de réunir, autour de votre personne si unanimement respectée, des femmes et des hommes de tous les horizons républicains et antiracistes.

Nous vous avions exprimé le désir d'organiser une telle manifestation.

Votre refus même fut pour nous l'occasion d'apprécier une fois de plus votre grande sensibilité, en même temps que la profondeur de votre attachement à notre Mouvement et aux nobles idéaux qui l'inspirent et le guident.

Comment les membres de notre Bureau National ne se seraient-ils pas rendus aux raisons que vous objectiez. Ces raisons, celles d'un père combien meurtri, pouvaient, hélas ! valoir pour nombre d'entre nous, tant il est vrai que le fascisme n'a épargné ni les uns ni les autres.

Nous sommes encore émus, et nous vous demeurons reconnaissants pour les paroles affectueuses que vous avez dites pour le M.R.A.P. et pour ses militants.

Nous sommes fiers et heureux que ce soit à la tête de notre Mouvement que vous ayez choisi de rester fidèle au serment que vous fîtes, après les années noires de la guerre et de l'occupation, de consacrer vos forces à la lutte contre les atteintes à la liberté, à la dignité de l'homme.

Ce combat est le nôtre, et l'année qui vient verra se dérouler la 10^e Journée Nationale contre le racisme, l'antisémitisme et pour la Paix.

Au terme de ces dix années de lutte, le monde est encore en proie à bien des difficultés, et notre pays n'est lui-même pas épargné.

Ces difficultés ne sont, toutefois, pas celles d'un monde allant à la nuit.

Nous les comprenons comme des aspérités se hérissant encore au long d'une route où se poursuit, jour après jour, la marche douloureuse mais exaltante de l'humanité vers un destin plus fraternel et plus juste.

Ce destin, notre Mouvement contribue à en éclaircir le chemin en s'attachant avec opiniâtreté et écartant les obstacles de la haine et des préjugés.

En ce jour où nous fêtons vos quatre-vingts ans, Monsieur le Président, votre présence à notre tête et la vigueur des

sentiments qui vous animent sont comme le double symbole de la patience et du courage dont s'inspire chaque militant antiraciste.

L'autorité qui s'attache en toutes circonstances à votre jugement, le respect qu'inspire à tous votre personne sont les gages les plus sûrs de la raison et de la confiance qui nous guident.

Vous avez, Monsieur le Président, exprimé le désir de ne fêter cet anniversaire que dans le cadre strictement familial.

Il nous est aisé de respecter cette volonté, car, avec nos vœux très sincères de santé et de bonheur pour vous et pour tous les vôtres, nous avons seulement tenu à vous dire que notre déférent respect, c'est aussi, du fond du cœur, notre chaleureuse affection.

La réponse de notre Président

Chers Amis,

Je suis profondément touché, plus que je ne saurais l'exprimer en paroles, par les félicitations et les vœux si affectueux qu'au nom du Secrétariat et du Bureau National du M.R.A.P. notre cher Secrétaire Général vient de m'adresser à l'occasion de mon 80^e anniversaire.

Il a fait allusion à la démarche qu'il fit avec M. Ovezarek, dans les jours qui le précéderent, afin de m'exprimer leur désir de le marquer par une large manifestation à laquelle seraient appelés à s'associer les nombreux républicains antiracistes qui partagent nos sentiments.

Quelque regret que j'en aie éprouvé, j'ai dû les prier de renoncer à leur projet si amical, et je les remercie d'avoir bien voulu se rendre à mes raisons.

J'ai toujours eu horreur d'entendre parler de moi, et je n'aime pas les échanges de congratulations auxquels un public, si restreint soit-il et même trié sur le volet, est appelé à participer ou à assister.

Et puis cet anniversaire est associé pour moi à tant de tristesse que les souvenirs douloureux qu'il éveille en mon cœur m'en auraient rendu la célébration, entourée de plus ou moins de festivités, des plus pénibles. Je dirais volontiers avec Victor Hugo : « Ma vie a tant de deuils que je n'ai plus de fête. » J'ai tenu à ce que l'heure de mes 80 ans sonnât dans le silence et la solitude, tout au plus dans un cercle étroitement familial.

En tous cas, aujourd'hui, nous sommes entre amis, en petit comité, à l'occasion de la réunion normale du Bureau National, et je n'avais pas de raison de ne pas me rendre à votre convocation.

Oui, les années s'accumulent sur ma tête ! Mais soyez assurés que l'âge, s'il diminue, hélas ! mes forces physiques, ne saurait affaiblir mon ardeur à défendre à vos côtés les nobles idéaux qui nous animent, comme il laisse intacts l'amitié et le dévouement que je porte au M.R.A.P., dont je suis fier de diriger les destinées.

Permettez-moi de boire à mon tour aux succès, au développement, à la vigueur toujours accrue de notre Mouvement, au triomphe de la cause juste et humaine pour laquelle nous luttons.

LES AMIS DE SIEDLEC ET DE LA REGION

vous invitent à leur

GRAND BAL ANNUEL

le Dimanche 8 décembre 1957, de 15 h. à 24 h.

dans les grands salons de l'Hôtel Continental (Métro : Concorde)

Orchestre de 12 exécutants sous la direction de Fernand BOUILLON

Buffet - Tombola - Tables pour soupers

Le délit oublié

L'EXEMPLE le plus récent nous vient d'Amérique. Little Rock et son déshonneur scandaleux a suffoqué et défrayé la chronique pour qu'il ne soit pas besoin d'y revenir ici en rappelant tous les détails.

Si, chez nous, on n'assiste pas à de tels mouvements dans les milieux étudiants, par contre le hasard qui nous conduit dans les chambres correctionnelles nous a permis récemment d'assister à deux procès de rien du tout, puisque la foule ne s'y était pas tenue et que les bancs de la presse étaient déserts. Deux procès où le racisme avait sa place.

Ici, une jeune créole s'était entendue répondre par la patronne d'un café-tabac du quartier d'Auteuil : « Nous ne servons pas les noirs. » Une bagarre s'en était suivie.

Là, sur un terrain de sport à Bobigny, au cours d'un match de football entre l'équipe d'Aulnay et l'équipe Maccabi (d'appartenance israéliite), l'injure fusait, comme sous l'occupation. « Sale yourite ! », hurlait un spectateur. Et, là aussi, une bagarre en était résultée après que le spectateur eut été expulsé.

Dans le cadre d'incidents de cette catégorie détestable, s'inscrit l'aventure, si l'on peut appeler cela une aventure, survenue à un jeune avocat guinéen du barreau de Paris qui s'entendit traiter de

Notes d'audience de Madeleine JACOB

sale nègre par une servante de café qui l'avait bousculé et à laquelle il avait fort courtoisement fait observer qu'elle pourrait apporter plus d'attention à ses mouvements. Et, dans cette petite affaire, qui ne connaît pas encore le grand jour de l'audience publique, le racisme tenait sa place une fois de plus.

Ce que nous remarquons, c'est que, dans ces trois affaires, la justice n'est assise que d'un délit de coups ou d'outrage à magistrat, selon le cas, et que les insultes font, avec les insulteurs, ou seuls, les frais des procès.

Or il semble que nos magistrats, qui cependant n'ignorent pas la loi, font fi de l'article 32 de la loi de 1881 modifiée par le décret du 21 avril 1939 (loi Marchandeau) et les ordonnances d'Alger des 24 novembre 1943 et 8 mai 1944.

C'est un peu à leur intention, mais c'est surtout à l'intention des racistes renaisants, que nous rappelons les textes :

« La diffamation commise envers les particuliers par l'un des moyens énoncés à l'article 23 et à l'article 24 de la loi de 1881 (écrits ou menaces prononcés dans des lieux de réunion publique, ou par des écrits et imprimés vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans les lieux ou réunions publics, soit par des placards ou affiches exposés aux regards du public qui auront directement provoqué l'auteur ou les auteurs à commettre la dite action si la provocation a été suivie d'effet) sera punie d'un emprisonnement de 5 jours à 6 mois et d'une amende de 10.000 à 4 millions de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

« La diffamation commise avec les mêmes moyens envers un groupe de personnes non désignées par l'article 31 de la présente loi et qui appartiennent par leur origine à une race ou à une religion déterminée sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 20.000 francs à 20 millions, lorsqu'elle aura eu pour but d'exciter à la haine entre les citoyens ou habitants. »

« Voilà qui est clair. Mais voilà aussi qui n'est, à notre connaissance, jamais appliqué, alors que l'époque que nous vivons offre à la justice l'occasion quasi quotidienne de servir, conformément à la loi, contre le racisme virulent, contre cette recrudescence de haine stupide qui nous rappelle les années de honte et de nuit.

Imaginez que le patron du café-tabac d'Auteuil, le spectateur du match de football et le joueur de l'équipe d'Aulnay qui soutint le point de vue du dit spectateur, que la servante du café voisin de la place Saint-Michel aient été poursuivis pour les propos imbéciles, injurieux, haineux qu'ils avaient tenus. Imaginez quel avertissement salutaire cela eût été pour ceux qui les inspirent ou les imitent.

Et nous savons que les exemples vivants sont d'un autre pouvoir que tous les articles et tous les discours prononcés sur ce sujet.

Qui, au fait, pourquoi les tribunaux ignorent-ils les dispositions de l'article 32 de la loi de 1881 ? Il appartient peut-être au Garde des Sceaux de conseiller à ceux qui rendent la justice de se pencher sur leur Code pénal.

Les provocations (impunies) de "Jeune Nation"

Nous avons sous les yeux le dernier tract répandu dans Paris par le « Mouvement Jeune Nation » (le Mouvement des Jeunes Nais) serait plus conforme à la réalité.

On y trouve les habituelles diffamations, les appels provocants à la haine contre les juifs, contre les « métriques », race « maudite », à éliminer. « Méfiez-vous des métriques comme de la peste ! », peut-on lire. « Ne faites pas de distinction entre ceux-ci et ceux-là, ces individus sont tous dangereux... » « Sur ce point, notre irresponsabilité est totale... »

Plus loin, se référant à l'affaire Rosenberg (on voit ainsi une fois de plus la signification de ce défilé de justice), les fascistes de « Jeune Nation » écrivent que, dans les affaires d'espionnage... « sur sa parole ou ses paroles, plus de dix sont des corréligionnaires de Mendès, qui ont rendu leur bosse des Balkans aux U.S.A. »

Le tract se termine par une publication en faveur du livre de G. Gypria : « Les Israélites dans la société française, que l'on a justement qualifié de bréviaire de l'antisémitisme. »

La diffusion de cet ignoble tract illustre parfaitement l'impunité actuelle des racistes en France.

En effet, se livrant ouvertement à une propagande interdite par la loi, non seulement les fascistes indiquent le nom et l'adresse de leur organisation, mais encore le nom et l'adresse d'un de leurs dirigeants : Jean Malardier, 32, rue Paul-Vaillant-Couturier, à Bobigny, ainsi que les lieux et dates de leurs performances.

Les pouvoirs publics ont décliné, semble-t-il, de laisser se développer ces menées criminelles qui ne s'arrêtent pourtant pas à de tels appels, mais peuvent aller, comme on l'a vu ces derniers mois, jusqu'à des attaques contre des réunions publiques et des manifestations de rues aux cris de « mort aux juifs... » attendant mieux.

Nous répétons une nouvelle fois que cette situation, en se perpétuant, met en danger la sécurité de certaines catégories de citoyens.

Nous appelons les antiracistes, les républicains à s'unir et à agir pour exiger le prompt et juste châtiement de ceux qui s'efforcent ainsi de diviser la nation, en même temps qu'ils multiplient les attaques contre le régime républicain.

L'AFFAIRE des "NOUVEAUX MAITRES"

IL y a tout juste huit ans, à la fin de 1945, un film « zézait » simultanément dans plusieurs salles de quartier à Paris. Son titre était : « Les Nouveaux Maîtres ».

Sans doute ce navet eût-il passé tout à fait inaperçu et n'en parlerait-on plus aujourd'hui s'il n'avait présenté un caractère particulier : d'un intérêt dramatique ou esthétique absolument nul, sa réalisation ne pouvait s'expliquer que par une volonté délibérée, et mirément réfléchie, d'exciter à la xénophobie et à l'antisémitisme.

Un film à thèse.

Le scénario, en effet peut se résumer comme suit : un château appartenant à un héritier de la vieille noblesse est acheté après la guerre de 1914-1918, par un industriel français; celui-ci, ses affaires périclitant, le cède à son tour, après la guerre de 1939-1945, à un aventurier apatride, nommé Padrovitch, nouveau riche, « nouveau maître », non seulement de cette propriété, mais de la France.

Tout le film tourne autour de ce Padrovitch, personnage répugnant, cynique, dont la silhouette, le comportement, l'accent, les réflexions évoquent irrésistiblement les caricatures antijuives qui paraissent sous l'occupation dans « Je Suis Partout » et autres

Xavier VALLAT continue

(Suite de la page 1) cité, ce qui est beaucoup moins certain, mais constitue depuis des siècles la pierre angulaire de l'antisémitisme en terre de Chrétienté. Je ne reprendrai pas ici la lumineuse démonstration de M. Jules Isaac; il reste, pour tout esprit de bonne foi, que le Sanhédrin du temps de Ponce-Pilate ne présentait pas valablement la nation juive dans son ensemble, puisqu'elle était dès lors largement dispersée et que la foule hurlante qui s'assembla devant le prétoire la représentait beaucoup moins encore. Comme Pégyu aimait à le répéter, ce ne sont pas les juifs qui ont crucifié le Christ, mais bien nos péchés, ceux de toute l'humanité.

Je n'ignore pas — et M. Xavier Vallat le rappelle avec une évidente satisfaction — que les autorités ecclésiastiques ont contribué à diverses reprises, par leurs paroles ou par leurs actes, à entretenir cet antisémitisme confessionnel. Mais, ce que M. Xavier Vallat ne dit pas, c'est que les juifs ont toujours joué dans l'Etat pontifical d'un statut privilégié et que de nombreux papes, entre autres Pie XI, qui disait que nous sommes spirituellement des sémites, ont condamné l'antisémitisme. La cause devrait donc être entendue, et l'on s'étonne d'avoir à y revenir en l'an de grâce 1957. L'antisémitisme religieux n'a guère fondement valable. Pour faire, celui qui prétend défendre une communauté nationale, contre des apports indésirables, il relève d'une conception étroite et fautive de la nation qui est précisément celle d'Aspects de la France. Elle nous a fait trop de mal dans un passé récent, et elle nous en fait encore trop aujourd'hui, dans la tragique affaire algérienne en particulier pour que nous ne relevions pas comme il convient les propos de M. Xavier Vallat. Il est humain de se tromper. Mais, quand on l'a fait avec autant d'éclat que l'ancien Commissaire aux questions juives, il serait plus chrétien de faire oraison que de prendre à parti Le Pèlerin lorsqu'il reconnaît implicitement ses erreurs d'autrefois.

ne forteresse législative.

Les Etats du Sud ont édifié la véritable forteresse législative. Les Etats du Sud ont édifié la véritable forteresse législative. Les Etats du Sud ont édifié la véritable forteresse législative.

« C'est pourquoi le M.R.A.P. a fait appel. Le lundi 9 décembre, la 1^{re} Chambre aura à examiner cette importante affaire. N'aurait-il pas été plus normal, en régime républicain, que les réalisateurs du film fussent poursuivis et condamnés, conformément à la loi, pour excitation à la haine contre certaines catégories de citoyens ? »

« C'est pourquoi le M.R.A.P. a fait appel. Le lundi 9 décembre, la 1^{re} Chambre aura à examiner cette importante affaire. N'aurait-il pas été plus normal, en régime républicain, que les réalisateurs du film fussent poursuivis et condamnés, conformément à la loi, pour excitation à la haine contre certaines catégories de citoyens ? »

gèrent avec une remarquable unanimité. Faisant écho à leur émotion, le M.R.A.P. dénonça cette ignoble réédition du « Juif Sûr ». A Paris et dans toute la France, de simples interventions de spectateurs suffirent à convaincre les directeurs de salles de ne pas projeter « Les Nouveaux Maîtres » et de retirer ce film de leurs programmes quand ils l'avaient annoncé. Des associations culturelles israélites, des organisations démocratiques, des personnalités de toutes tendances s'associèrent à ce mouvement de salubrité publique. Le souvenir de la mort et des fureurs criminelles demeurait encore vif au cœur de tous les Français...

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

Le procès eut lieu le 26 juin 1955. Avec des attitudes contestables, dont les contradictions trahissent beaucoup de gêne et d'hésitation, les juges (qui avaient refusé un nouveau débat après la projection du film) s'efforcèrent de minimiser la nocivité des « Nouveaux Maîtres ». Ils eurent donc condamner l'action antiraciste du M.R.A.P., appuyée pourtant par l'opinion publique; mais, d'autre part, ne pouvant accepter pleinement les prétentions exorbitantes de la société productrice, ils lui accordaient 500.000 francs de dommages et intérêts, au lieu des 25 millions demandés.

« Les républicains réagissent... Les racistes ne s'y sont pas trompés. « Aspects de la France » applaudit à cette peinture « authentique » du « Juif ». Quant aux républicains, ils ré-

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

Le M.R.A.P. devra-t-il financer un film raciste ?

Ce verdict nous apparaît à la fois fâcheux et paradoxal. Il faut d'abord souligner que réclamer au M.R.A.P. cette somme, même réduite, équivaut à entraver dangereusement, sinon à rendre impossible, son activité si nécessaire. Et puis il serait pour le moins étrange qu'un Mouvement antiraciste fût amené à verser quelque somme que ce soit pour le financement d'un film raciste déficitaire.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

Le M.R.A.P. devra-t-il financer un film raciste ?

Ce verdict nous apparaît à la fois fâcheux et paradoxal. Il faut d'abord souligner que réclamer au M.R.A.P. cette somme, même réduite, équivaut à entraver dangereusement, sinon à rendre impossible, son activité si nécessaire. Et puis il serait pour le moins étrange qu'un Mouvement antiraciste fût amené à verser quelque somme que ce soit pour le financement d'un film raciste déficitaire.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

Bilan de l'intégration scolaire aux Etats-Unis

M. James W. IVY est le rédacteur en chef de la revue mensuelle « The Oriole », organe officiel de la grande organisation antiraciste américaine, l'Association Nationale pour l'émancipation des Gens de Couleur (N.A.A.C.P.). Il était donc particulièrement qualifié pour dresser ce bilan de l'intégration scolaire aux Etats-Unis, qui, sans aucun doute, intéressera vivement les antiracistes français.

LES récents désordres de Little Rock, Arkansas, et de Nashville, Tennessee, n'ont rien de surprenant et doivent être évalués à leur juste importance. Cinquante cas de violence ou de menaces de violence ont été enregistrés en 1955 dans les douze Etats du Sud, où le problème de la déségrégation dans les écoles est particulièrement aigu. En 1956, les violences ont été moins nombreuses, et il ne fait pas de doute que nous en rencontrerons encore dans l'avenir.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

« Où intervient Tixier-Vignancour... Les années ont passé. Et les réalisateurs de « Nouveaux Maîtres » qui ne se tenaient nullement pour battus, ont cru pouvoir miser sur l'oubli, sur les modifications du climat politique : en 1950, ils ont décidé d'engager des poursuites contre le M.R.A.P., auquel ils réclamaient 25 millions de dommages et intérêts. Ils n'avaient pas, disaient-ils, rentrer dans leurs frais : au M.R.A.P. de les rembourser ! Et, pour commencer sans doute leurs affinités, ils prirent pour avocat Tixier-Vignancour, qui, à l'audience même, fit étalage de son antisémitisme bien connu.

PARIS SOLIDAIRE

des noirs et des antiracistes américains

Les orateurs.

Ont pris successivement la parole :
MM. Léon LYON-CAEN, premier président honoraire de la Cour de Cassation, président du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.);

Jean COTEREAU, président de la Fédération Humaniste et délégué de la Libre Pensée;

Le docteur Jean DEEN, au nom de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France;

Francis JOURDAIN, écrivain;

Emile KAHN, président de la Ligue des Droits de l'Homme;

Jean AMROUCHE, écrivain;

Le pasteur Louis VIENNEY, membre du Bureau National du M.R.A.P.;

M. Marcel MANVILLE, avocat à la Cour, membre du Bureau National du M.R.A.P.

A la tribune.

A la tribune, entourant le président **LYON-CAEN**, notre secrétaire général **Charles PALANT** et les divers orateurs, se trouvaient les personnalités suivantes :

M. le Professeur Jacques HADAMARD, membre de l'Institut;

Mme Suzanne COLLETTE-KAHN, vice-présidente de la Ligue des Droits de l'Homme, secrétaire générale de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme;

M. Roger CHATELAIN, Mme **Marla RABATE**, députés;

MM. René CERF-FERRIERE, ancien président du Groupe de la Résistance à l'Assemblée Consultative; **Victor SABLE**, ancien sénateur de la Martinique; **Elle BLONCOURT**, ancien député;

Mme Rose GUERIN, député, membre du Bureau National de la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.);

MM. Lucien MONJAUVIS, membre du Bureau Confédéral de la Confédération Générale du Travail (C.G.T.); **Félix BRUN**, président de l'Association Républicaine des Anciens Combattants; **Emmanuel DURO**, président de l'Association des Etudiants Guadeloupéens; **COME-CORNEILLE**, secrétaire général de l'Association des Amis de Schœlcher; **Paul ESTRADE**, du Bureau National de l'Union des Etudiants Communistes;

MM. Marc-André BLOCH, professeur à la Faculté des Lettres de Caen; le Docteur **Jean DALSACE**;

L'actrice **Clare MAFFEI**;

Mme **Jacqueline MARCHAND**, professeur agrégé;

M. **RAHAMEFY**, avocat à la Cour.

Les messages.

Un certain nombre de personnalités s'étaient excusées de ne pouvoir participer à la soirée et avaient envoyé des messages de solidarité :

MM. Diomède CATROUX, Grand-Chancelier de la Légion d'honneur; **René CAPITANT**, professeur à la Faculté, anciens ministres;

Robert ATTULY, conseiller honoraire de la Cour de Cassation;

Georges HUISMAN, membre du Conseil d'Etat;

Albert BAYET, président de la Ligue de l'Enseignement;

Frédéric JOLIOT-CURIE, professeur à la Sorbonne, prix Nobel;

Jacques DUCLOS, **Charles HERNU**, députés;

Léo HAMON, sénateur;

Mmes EBOUE-TELL et **Suzanne CREMIEUX**, M. **Jacques RAPHAEL-LEYGUES**, conseillers de l'Union Française;

M. André HAURIOU, ancien sénateur, professeur à la Faculté de Droit;

Mme **Joséphine BAKER**;

MM. ETIEMBLE, **Armand LANOUX**, **Joséph ZOBEL**, écrivains;

M. **Charles LEDERMAN**, avocat à la Cour, président de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (U.J.R.E.);

MM. COSSE, président de l'Union Nationale des Etudiants de France;

R. LOUET, secrétaire général de l'Union des Syndicats Confédérés « Force Ouvrière » de la Région parisienne;

Mme **Denise DECOURDEMANCHE**, secrétaire générale de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française;

M. **Julien LAMPRETRE**, secrétaire général du Secours Populaire de France;

M. **Yves JOUFFA**, avocat à la Cour.

CETTE foule qui, bien avant l'heure, envahit la salle des Sociétés Savantes, elle ne plairait certes pas au gouverneur Faubus, aux tribuns racistes de Little Rock et d'ailleurs...

Mains noires et mains blanches se serrent fraternellement. Visages clairs et visages bruns se sourient. Et surtout les cœurs, qu'aucune ségrégation ne saurait distinguer les uns des autres, vibrent à l'unisson, dans une même condamnation du racisme, dans un même élan de solidarité avec ceux qui souffrent et luttent, noirs ou blancs, en Amérique, pour l'égalité, la fraternité, le droit d'être homme...

Paris, toujours prêt à défendre les causes humaines, a répondu, ce 2 octobre, à l'appel du M.R.A.P.

Etudiants et ouvriers, professeurs et commerçants, citoyens de tous milieux sociaux et de toutes appartenances politiques, sont venus en nombre dire NON au racisme. Ils ont tenu à le dire dans l'union et, à cet égard, la tribune est bien à l'image de la salle. Interventions et messages, tout à l'heure, confirmeront cette exaltante unanimité de l'opinion française dans sa diversité.

M. Léon LYON-CAEN, président de notre Mouvement, qui préside la soirée, ouvre les débats en termes précis, émouvants, d'une haute tenue. Après avoir brièvement résumé les dramatiques événements qui ont marqué la rentrée scolaire aux Etats-Unis, il déclare :

« On a peine, en vérité, à comprendre que pareils faits se produisent en plein vingtième siècle, dans un pays qui se targue de sa civilisation, qui fait étalage de son prétendu libéralisme et se vante d'être le rempart des libertés démocratiques... »

« Au demeurant, poursuit-il, le M.R.A.P. en prenant l'initiative de cette réunion, ne fait que s'inspirer des principes qui dirigent son action. Dois-je rappeler que le but essentiel de son activité, c'est la lutte contre toutes les formes du racisme, où qu'il sévise, dans quelque pays et sous quelque régime politique qu'il se manifeste, la lutte pour le respect, en tous pays, de la dignité humaine, pour le respect de l'homme, quelles que soient son origine, sa couleur, son appartenance ethnique ou religieuse. »

Et il conclut :
 « En défendant l'enfant noir d'Amérique contre la ségrégation scolaire, le musulman d'Algérie contre les rafles, les tortures et les camps de concentration, le juif contre les excès impunités de l'antisémitisme toujours renaissant, le M.R.A.P. reste loyale avec lui-même et demeure fidèle à son idéal... »

Une forme de fanatisme.

La parole est maintenant à **M. Jean COTEREAU**, président de la Fédération Humaniste, délégué de la Libre Pensée.

« Ma place m'a paru devoir être ici, déclare-t-il. Le racisme est une forme de fanatisme et, comme tel, un facteur de désunion entre les hommes... »

Et, rappelant la parole de Mahomet :
 « Lorsqu'on tue un homme, c'est comme si l'on tuait tous les hommes », il s'écrie, en conclusion : « Lorsqu'on persécute un noir, c'est l'humanité tout entière qui se trouve attaquée. »

L'émotion des Africains.

Au nom de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France, le docteur **Jean DEEN** intervient ensuite, exprimant l'émotion, la colère des Africains devant les menées racistes.

« Au moment où les nations du monde entier cherchent des solutions pacifiques aux brûlants problèmes de l'heure, déclare-t-il, au moment même où l'O.N.U. discute de la ségrégation raciale en Afrique du Sud; au moment où les Etats-Unis se

dressent en défenseurs des pays coloniaux, dépendants et sous-développés et prétendent combattre le colonialisme sous tous ses aspects, nous espérons que des mesures énergiques mettront définitivement fin au racisme. »

Le beau mot de fraternité.

L'écrivain **Francis JOURDAIN** lui succède à la tribune.

« Certes, dit-il, l'entraide et le devoir de solidarité ne sont pas pratiqués en France avec assez de vigueur, de zèle, surtout d'efficacité pour que nous ne soyons jamais exposés à nous entendre dire que nous ne ferions pas mal de balayer devant notre porte; mais nous tenons de notre conscience le droit de flétrir et dénoncer les outrages infligés à cette conscience... »

« Le calvaire est pitoyable, que gravissent les noirs d'Amérique. Il faut qu'ils sachent la réprobation qu'inspire à tous les hommes sensés et sensibles le sort qui leur est fait par la haine et l'ignorance. Et nous, il faut que nous sachions donner son plein sens au beau mot de fraternité. »

Combattre tous les racismes.

« Le racisme, c'est la négation des droits de la personne humaine, commence **M. Emile KAHN**, président de la Ligue des Droits de l'Homme. S'il est toujours hâssable, il l'est particulièrement quand, entre tous les droits, il dénie le droit des enfants à l'instruction. »

Il fustige en particulier ceux qui disent aux Américains : « Vous n'avez pas le droit de blâmer notre racisme en Algérie parce que le vôtre est pire », ou encore : « Si vous avez la gentillesse de ne pas parler de notre racisme, nous nous tairons sur le vôtre. »

« En protestant contre les incidents odieux de Little Rock, conclut-il, nous ne permettrons pas qu'on s'en serve comme alibi pour le racisme des autres pays, la France comprise. »

La qualité d'homme.

L'écrivain et journaliste **Jean AMROUCHE** analyse maintenant le contenu profond du racisme « qui, dit-il, ne tient pas seulement dans le mépris et l'humiliation d'une race; qui ne destitue pas seulement des individus de leurs droits politiques et sociaux, mais les prive, purement et simplement, de leur qualité d'hommes. »

Il s'élève contre divers aspects du racisme : le colonialisme, qui tend à le codifier, à le constitutionnaliser; et aussi le paternalisme.

« Il faut, s'écrie-t-il, que la passion antiraciste, qui est la proclamation et l'amour de la justice, de la foi dans la nature humaine, s'oppose partout et en toutes circonstances au racisme ignoble, inepte et inhumain! »

Une conversion nécessaire.

Puis le pasteur **Louis VIENNEY** souligne combien le racisme, contraire à l'esprit chrétien, peut fausser la pensée même de personnes bien intentionnées.

« Little Rock, dit-il, est une séquelle de l'esclavagisme, que Lincoln avait rayé d'un trait de plume... »

« Nous, Français, nous n'avons pas importé chez nous des esclaves, mais nous sommes allés chez eux, dans le cadre de l'expansion coloniale. C'est l'inverse, mais c'est pareil. »

Et il insiste sur la responsabilité de chacun de nous dans la nécessaire « conversion des esprits » à une fraternité véritable.

De Little Rock à Paris.

Dernier orateur, **M. Marcel MANVILLE**, membre du Bureau National du M.R.A.P., salue chaleureusement les parents noirs de

DES MAINS

Des mains
 des mains noires, des mains blanches
 des mains se sont levées
 des centaines de mains
 des mains de femmes et des mains d'hommes
 Et les mains de tous ceux
 qui n'étaient pas là
 les mains de ceux
 qui avaient souffert
 de ceux qui souffraient encore
 dans leur cœur ou dans leur corps
 Et même les mains de ceux
 qui étaient morts
 et qui accusaient.
 C'étaient des mains d'hommes
 des mains ouvertes
 des mains calmes et conscientes
 des mains dignes
 qui désignaient le crime
 Ce n'étaient pas les mains de la vengeance
 ce n'étaient pas les mains de la haine
 mais les mains de la justice
 les mains blanches
 les mains noires
 qui montraient qu'un homme est un homme
 et le frère de chacun des autres hommes.
 Car là
 les mains noires étaient parmi les blanches
 les cheveux blonds mêlés aux bruns
 et les cœurs battaient au même rythme
 de la honte
 de la honte qui rejaillissait sur l'humanité tout
 entière

par le crime de quelques-uns.
 Car c'était le crime de bêtise
 qui était mis en accusation
 c'était contre la sottise que les mains s'élevaient
 Elles frémissaient et ne comprenaient pas
 elles ne comprenaient pas le mal fait aux
 enfants

non plus que les croix de flammes
 et les cacoules
 Elles ne comprenaient pas les corps suppliciés
 châtrés
 les membres arrachés
 les seins coupés
 elles ne comprenaient pas
 toutes ces mains d'hommes
 ces mains indignées
 elles ne comprenaient pas
 la torture des corps et des esprits
 les lynchages
 et la dignité bafouée
 le mépris de l'homme vis-à-vis de l'homme.
 C'étaient des mains libres
 sans entrave
 qui ne comprenaient pas les flagellations et les
 chaînes

et qui tremblaient de honte
 devant le meurtre des corps et des esprits.

Maurice DECRAIENE.

Salle des Sociétés Savantes,
 2 octobre 1957.

Little Rock, dont il évoque l'angoisse, et leurs enfants si courageux « qui assument déjà, pour eux et pour nous, une grande dignité d'hommes ».

Il fait l'historique de la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis en faveur de l'intégration scolaire et montre que les progrès réalisés sont le résultat de la lutte vigoureuse des noirs doublée d'un long martyrologe.

Puis, après avoir souligné l'ampleur du racisme dans le Sud des Etats-Unis, il affirme : « Nous avons été souvent impatients de voir avec quelle timidité, quelles réticences, quelle répugnance les pouvoirs publics se sont décidés à intervenir. »

Enfin, il constate que le racisme est indivisible : « Au M.R.A.P., nous savons d'expérience vécue que le racisme de Faubus et de ses sbires n'est pas différent de celui d'un Poujade ou d'un Le Pen : il trouve sa source aux mêmes théories pseudo-scientifiques, qui permettent plus allègrement de torturer celui qui a la peau basanée — qu'il soit algérien, malgache ou africain — avant de torturer son semblable. »

Quelques messages.

Au cours de la soirée, le Président **Lyon-Caen** avait lu à plusieurs reprises des messages de solidarité.

Voici celui de **M. René CAPITANT**, ancien ministre, professeur à la Faculté de Droit :

« A Little Rock, les civilisés sont les noirs qui demandent à se mêler fraternellement aux blancs; les barbares sont les blancs qui veulent rejeter les noirs en dehors de la fraternité humaine. »

« Mais ce serait être injuste à l'égard des Etats-Unis d'Amérique que d'ignorer que la loi fédérale y proclame et pratique l'égalité des individus. »

« N'oublions pas que le peuple américain, sous la conduite du grand et admirable **Abraham Lincoln**, a préféré la guerre civile à la capitulation devant les esclavagistes. »

« Aujourd'hui, le Président **Eisenhower** reste fidèle à cette tradition en mettant la

(Suite page 7.)

La résolution finale

Les Parisiens réunis à l'appel du M.R.A.P., le 2 octobre 1957, salle des Sociétés Savantes, sous la présidence de **M. Léon LYON-CAEN**, après avoir entendu des orateurs représentant les tendances les plus diverses de l'opinion publique, tiennent à exprimer avec force l'émotion du peuple français devant les manifestations racistes qui ont marqué la rentrée scolaire aux Etats-Unis, principalement à Little Rock. Ils assurent de leur fraternelle solidarité les noirs américains et les antiracistes, de plus en

plus nombreux, qui luttent à leurs côtés pour le respect de leurs droits et de leur dignité.

Suivant les progrès réalisés dans la dernière période, ils souhaitent que les mesures indispensables soient prises pour que cessent rapidement toutes discriminations dans les écoles et dans quelque domaine que ce soit.

A l'heure où s'affirme dans le monde entier l'aspiration de tous les peuples et de tous les hommes à la liberté et à l'égalité, il apparaît inconcevable qu'en raison de la couleur de leur peau une partie des citoyens d'un pays soient brimés et rejetés en dehors de la communauté nationale.

Le peuple français fait confiance au peuple américain, dont il connaît les généreuses traditions, pour que, dans un très proche avenir et dans le respect de la loi fédérale, rien ne puisse séparer les enfants noirs et les enfants blancs, dans les mêmes écoles, et pour que triomphent la justice et la fraternité humaine.

(Adoptée à l'unanimité.)

Dimanche 17 Novembre 1957, à 20 h. 30

TOUS au GRAND GALA ANTIRACISTE !

Le Journal de Anne Frank

PRÉSENTÉ PAR

Jean-Jacques BERNARD

Président de la Société des Auteurs.

QU'ENTRE treize et quinze ans une enfant ait écrit ce Journal, voilà le premier miracle. Je ne pense pas qu'on trouverait un précédent dans l'Histoire...

Quel est l'écrivain qui ne s'est pas dit, avec quelque regret, en arrivant à la maturité : « Ah! si j'avais su écrire mes souvenirs dans la fraîcheur de mes quinze ans! »

Mais aucun ne l'a fait... Mais Anne Frank l'a fait... et puis elle a péri...

Qu'aurait-elle écrit d'autre? Rien peut-être. Qui sait?

Peut-être les conditions exceptionnelles dans lesquelles elle a écrit ce journal — deux ans cachée avec sept personnes dans un grenier — ont-elles favorisé cette éclosion explosive?... Peut-être?... Ne cherchons pas... Nous sommes là devant un fait bouleversant... Ne le raisonnons pas... Acceptons-le.

Et maintenant, que ceux qui ont lu le Journal aient été inquiets de le voir porter à la scène, qui s'en étonnerait? Comment la transposition théâtrale allait-elle rendre ce qu'il y a d'incomparablement émouvant et frais dans le journal d'Anne? Eh bien, l'épreuve est faite. Nous sommes au Théâtre Montparnasse devant une des plus parfaites réussites théâtrales qu'il nous ait été donné de voir depuis longtemps.

Réussite, parce qu'il n'y a ici rien de conventionnel, rien de fabriqué, rien de « théâtre », au mauvais sens du mot.

Je ne connais pas la pièce que deux auteurs américains ont tirée du Journal; je n'en puis juger que d'après l'excellente adaptation qu'en a faite Georges Neveux.

MAIS il ne suffisait pas que la pièce fût écrite et adaptée. Il fallait qu'elle fût présentée avec la rigoureuse vérité qui s'imposait. Ce tour de force, Marguerite Jamois l'a réalisé. Dans ce théâtre

dont elle fut longtemps, sous l'égide de Gaston Baty, l'émouvante interprète, elle vient de se révéler meilleur en scène de premier ordre.

Toute la presse a dit la miraculeuse petite interprète qu'elle a trouvée, Pascale Audret, l'image même d'Anne Frank, semble-t-il. Mais il ne suffisait pas de la trouver, il fallait savoir la guider, tirer de cet instrument toute l'harmonie visuelle en puissance. C'est ce que Marguerite Jamois a réussi avec la science la plus rare. Pascale Audret a dix-huit ans, mais Anne en scène a réellement treize ans au premier acte, quinze au deuxième, et cela seul serait un éloge de l'animatrice. Moi qui fus l'auteur du premier grand succès de Marguerite Jamois — elle avait 18 ans aussi quand elle m'a créé *Martine* — comment ne serais-je pas heureux de lui rendre ici cet hommage?

Mais ce n'est pas seulement pour cette réussite dramatique qu'elle doit être louée.

Le Journal d'Anne Frank au théâtre, en 1957, c'est mieux qu'un chef-d'œuvre artistique... C'est un acte.

A l'heure où certains tendent à oublier ou minimiser la dégradation qu'imposent à la personne humaine les régimes totalitaires, il est bon de rappeler le sort qui fut fait par le régime nazi à une petite juive hollandaise de quinze ans.

Je ne serais pas surpris que le nom d'Anne Frank fût désormais revendiqué par toutes les victimes. Car elle appartient à l'humanité, cette admirable enfant, au même titre que les premiers martyrs chrétiens. Du Colisée à Auschwitz, il y a une ligne sanglante, et si l'amitié judéo-chrétienne peut se fonder sur quelque chose, c'est bien sur cette identité.

C'est le Père Michel Riquet qui fut, on le sait, un grand résistant, déporté à Dachau et à Mauthausen, qui, évoquant le désarroi produit dans la jeunesse allemande par la tragédie de la petite juive d'Amsterdam et les pèlerinages qui se succèdent aujourd'hui à Bergen-Belsen, écrit :

« Leurs yeux contemplant effarés les tombes éparpillées dans la lande. Ils déchiffrent les épitaphes tragiquement laconiques : « Ici gisent mille morts » et, plus loin, « deux mille », ici « trois mille ». En silence, ils se rassemblent autour de l'obélisque : pas de discours, quelques mots clairs et sincères, puis le chant funèbre israélite et le *Pater*. »

A Paris, en 1957, on sait combien la collaboration cherche à relever la tête. A Paris, en 1957, certains s'appliquent à justifier la trahison. Mais l'impudence n'est que le signe et le dévouement de la mauvaise conscience!... Laissons passer... A Paris, en 1957, le souvenir

d'une petite juive de génie qui croyait en Dieu, le Dieu d'Israël qui est le Dieu des Chrétiens, par son âme et par son martyre, bouleverse les cœurs, bouleverse la jeunesse de France, comme elle a bouleversé la jeunesse du monde, y compris celle d'Allemagne.

Nous touchons là à un plan qui n'est déjà plus celui des hommes.

La pièce tirée du Journal se termine par une parole de confiance, en dépit de tout, dans le cœur humain; ce rayon de lumière, nous le ferons nôtre, en hommage à la limpide enfant d'Amsterdam qui nous enseigne à aimer les hommes, malgré les hommes.

Le 13^e BAL ANNUEL

de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs aura lieu le

SAMEDI

21

DÉCEMBRE 1957

dans les salons du PALAIS D'ORSAY

Réservez dès à présent vos places au Siège de l'Organisation, 18, rue des Messageries, Paris-10^e. Téléphone : PRO. 44-69.

ZOLA ou la passion de la vérité

par Maurice DRUON

ZOLA! Emile Zola! Ce nom est pour jamais gravé, d'un burin solide, au pied de l'alphabet de la gloire. Avant lui, l'énumération merveilleuse qu'on trouve imprimée au dos des éditions classiques et sur laquelle nous avons tous rêvé à l'âge du collège, ce grand palmarès des siècles qui commence par Amyot et d'Aubigné, Balzac, Beaumarchais et Corneille... cette liste où chaque signe graphique est devenu l'initiale du génie s'arrêtait à Voltaire. Il fallait, pour illustrer la lettre terminale, ce romancier musclé comme une cariatide et son œuvre massive, pareille à son socle.

Les écrivains célèbres, après leur mort, passent par une sorte de purgatoire de l'immortalité. Ils y demeurent entre vingt et cinquante ans, tandis que s'instruit leur procès parmi les vivants. Ils avaient trop occupé l'attention, suscité par leur importance même l'irritation, les jalousies, les haines; et une avidité de nouveauté jette pour un temps un voile sur leur présence. On les lit moins, et l'on se contente de les juger sur des opinions reçues. La troupe de leurs fidèles se dissémine, s'amenuise. Pour toute une génération, il fut considéré comme ridicule, après 1848, d'admirer Chateaubriand et simplement de le lire. Hugo lui-même eut à subir une éclipse partielle.

Pour Zola, le purgatoire de la gloire est largement achevé. Il est mort depuis cinquante-cinq années, et nous sommes ici réunis pour lui, réunis par lui. Ses œuvres continuent d'être régulièrement publiées; on le lit davantage aujourd'hui qu'il y a quinze ans; on lui consacre des ouvrages critiques; chaque mois, des jeunes gens, en le découvrant, découvrent un morceau de la vie. Il est immortel. C'est cela qu'on appelait dans l'univers antique « s'asseoir parmi les dieux ».

Emile Zola est un de ces apports, de ces cadeaux que reçoit de temps à autre la littérature française et qui, par les chemins toujours divers du destin ou du choix, lui arrivent d'au delà des frontières. Car Zola — ses nouvelles gé-

La pérennité de Zola, dont chacun de nous a plus ou moins conscience, a été admirablement mise en évidence dans le discours, d'une ferveur si brûlante et si communicative, que Maurice Druon a prononcé le dimanche 8 octobre, à Médan, devant une nombreuse assistance, parmi laquelle le M.R.A.P. s'était fait représenter.

Plusieurs membres de notre Bureau national : Charles Palant, notre secrétaire général, Albert Lévy, Charles Ovezarek, Charles Hutman, M^{lle} Sarotte, le docteur Valentin, ont eu en effet à cœur de participer à cette manifestation du souvenir en l'honneur de l'illustre et indomptable romancier, que le rôle décisif qu'il a joué dans l'affaire Dreyfus a porté au plus haut sommet de la conscience civique et du patriotisme éclairé et placé au rang que l'histoire a assigné aux immortels combattants antiracistes, tels que l'abbé Grégoire et Victor Schœlcher.

Ce merveilleux après-midi d'un dimanche d'automne, tout éclatant d'un soleil blond qui caressait chaudement le paysage harmonieux des bords de la Seine à Médan et à Villennes, a illuminé le souvenir du grand disparu, en l'entourant d'un somptueux halo de beauté et de gloire.

Le discours de Maurice Druon a le grand mérite d'avoir été, non seulement un juste hommage, mais aussi un enseignement exaltant. C'est pourquoi Droit et Liberté est heureux avec son aimable autorisation d'en citer ci-dessous quelques passages, regrettant de ne pouvoir, faute de place, le reproduire en entier.

Pour cette même raison, nous regrettons de ne pouvoir citer, même en partie, ce qu'a dit de Zola, en termes excellents, Mme Frandon, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, critique consciencieux et profond de l'immortel écrivain.

G. S.

nération de lecteurs l'ignorent généralement — bien que né à Paris, n'eut à opter pour la nationalité française qu'à vingt-deux ans. Si toute la partie maternelle de son ascendance était française, l'autre moitié de son sang venait du côté du soleil levant et charriait, depuis la Daumatie, le goût des projets gigantesques.

ZOLA est de son siècle, de son demi-siècle et d'aucun autre. Il en accueille les doctrines nouvelles et y conforme son action créatrice; il s'enorgueillit des succès de son siècle et partage la responsabilité de ses échecs. Il se tient pour parfaitement solidaire de son époque.

Il apparaît dans l'histoire des lettres précédé non seulement de Balzac et de Stendhal, mais précédé aussi d'Auguste Comte, de Claude Bernard et des théoriciens du socialisme. Il est rationaliste, il est déterministe, il est matérialiste. Il est le témoin majeur, capital, de ce moment de la pensée où l'homme, enivré de ses propres décou-

tes, fit une confiance totale, éperdue, à la science, à ce merveilleux filet qu'il venait de construire et qui, plongé chaque jour dans l'inconnu, lui ramenait de pleins bateaux de merveilles...

Cette confiance absolue faite à la science raisonnée et qui nous paraît aujourd'hui un peu hâtive n'est au fond qu'une grande confiance faite à l'homme, une sublimation des pouvoirs de l'homme sur l'univers...

BALZAC, notre aïeul à tous, l'Abraham à la fois et le Moïse des romanciers, voulait rivaliser avec l'Etat Civil; Zola, lui, se donnait pour tâche d'être « le juge d'instruction des hommes et de leurs passions ». Il n'avait qu'un pas à accomplir pour passer du roman dans la vie et se pencher, à la première occasion, sur le travail mal fait des tribunaux. Cette occasion, ce fut l'affaire Dreyfus. Il y entra d'un pas vigoureux, naturel: il sortait de ses romans. Il y intervint en homme libre, qui pouvait

affirmer avec fierté: « Je ne tiens par aucune attache au monde politique et n'attends du gouvernement ni place, ni emploi, ni récompense d'aucune sorte. Je suis seul et libre. J'ai travaillé, et je travaille. Mon pain vient de là. »

Il y intervint en homme passionnément épris de vérité, « de la virilité du vrai », comme il disait; en homme d'honneur qui aime l'homme et ne tolère pas de le voir s'avilir en avilissant son semblable.

Homme de gauche, Zola? Homme de cœur d'abord; et si le cœur est à gauche, eh bien! c'est la faute de Dieu.

Il avait été pauvre. On n'a pas écrit une nouvelle comme « Nantas » si l'on n'a pas usé jusqu'à la limite les semelles de la misère. Il fut riche, et par les seuls fruits de son labeur.

L'étonnant n'est pas tellement qu'il ait dû quitter son poste de manutentionnaire chez Hachette, à vingt-quatre ans, après un article trop violent, ou qu'il se soit, la même année, brouillé avec le journal *L'Événement* pour avoir prêté que « l'Olympia » de Manet entrerait un jour au musée du Louvre; non, l'admirable, c'est d'avoir, à près de soixante ans, illustre, gardé assez de jeunesse au cœur pour aventurer une gloire déjà universelle dans la bataille de l'innocence contre la haine, une bataille qui commença aux portes claquées du *Figaro* pour s'achever dans l'exil. Et d'avoir eu raison, contre les juges d'instruction, par passion de la vérité!

Si le personnage de Zola est si vivant encore aujourd'hui, c'est aussi à cause de cela. Si ses œuvres restent actuelles, c'est parce qu'il y passe quelque chose de cette nature-là et que le talent y est pétri de courage.

Son image est fixée, définitivement, dans la mémoire humaine, et tel il nous apparaît, debout, portant dans la main droite les cinquante volumes de son œuvre et dans la main gauche ce seul mot: « J'ACCUSE », que lui forgea Clemenceau, en hautes lettres de plomb, tel il apparaîtra à ceux qui nous suivront, aussi longtemps que vivra le langage de France.

La soirée des Sociétés Savantes

(Suite de la page 6)

force publique au service de la loi. Tous les antiracistes doivent lui en rendre hommage. »

M. Jacques DUCLOS, député, président du groupe communiste à l'Assemblée Nationale, écrit :

« Je vous exprime tous mes regrets de ne pouvoir être parmi vous... En vous priant de vouloir bien présenter mes excuses je vous assure de mon entière approbation et de mon soutien à la lutte courageuse que vous menez contre la ségrégation raciale, cette honte de notre époque. »

De M. Albert BAYET, président de la Ligue de l'Enseignement :

« Je n'ai pas besoin de vous dire que, de tout mon cœur, je suis à vos côtés. La ségrégation dans les écoles est deux fois odieuse, puisqu'elle s'attaque à des jeunes sans défense. Plus que jamais : vivent les Droits de l'Homme! »

De M. Charles HERNU, député :

« ... N'oublions pas que nos révolutionnaires jacobins, avant la Révolution même, se groupaient dans des mouvements anti-esclavagistes pour défendre les Noirs. Nous avons une vieille tradition à défendre. Sans oublier, bien sûr, que nous la défendrons mieux encore en prêchant d'exemple, chez nous et dans l'Union Française... »

De Joséphine BAKER :

« Je suis heureuse qu'aujourd'hui beaucoup constatent que toutes les injustices que j'ai dénoncées depuis des années, concernant le racisme aux Etats-Unis, sont une réalité. »

Voici le message de M. R. LOUET, secrétaire général de l'Union des Syndicats confédérés « Force Ouvrière » de la Région parisienne :

« Nous sommes, quant au fond, en accord parfait avec l'opposition que vous manifestez à l'encontre des racistes. Notre Organisation syndicale est, en effet, soucieuse de défendre les libertés individuelles et collectives dans le cadre du respect de la personne humaine, quelle que soit la couleur de la peau ou la doctrine philosophique ou politique de chacun. »

« Ceci est valable pour tous les pays du monde, y compris ceux où se pratiquent encore, non seulement la discrimination raciale mais aussi l'esclavage et la contrainte morale ou physique, à l'encontre de ceux qui ne se soumettent pas à la volonté d'un homme ou d'un Etat. »

Citons, enfin, cet extrait du message de M. P.-Y. COSSE, président de l'Union Nationale des Etudiants de France :

« L'U.N.E.F. tient à affirmer sa solidarité et à apporter dans la mesure du possible tout son appui à ceux qui, aux Etats-Unis, en France et dans tous les pays du monde, luttent contre la ségrégation raciale sur le plan universitaire... »

DIMANCHE
17 Novembre

à 20 h. 30

TOUS
AU

SALLE PLEYEL

252, rue du Faubourg St-Honoré

Métro : Ternes

GRAND GALA ANTIRACISTE

organisé par le **M.R.A.P.**

CETTE ANNÉE

comme chaque année

UN PROGRAMME ÉBLOUISSANT

avec (par ordre alphabétique)

CHARPINI et BRANCATO

dans leur désopilant tour de chant.



Charpini et Brancato

Jacques CHAZOT

Premier danseur de l'Opéra.

☆

La trépidante fantaisiste

Irène HILDA

☆

Les danseurs israéliens

JONATHAN et LILY

☆

Le compositeur et chanteur

René-Louis LAFFORGUE

☆

LES QUATRE JEUDIS

☆

La révélation comique 1957

Patrick RAYNAL

☆

La célèbre vedette de la chanson

Catherine SAUVAGE

☆

Le grand interprète de la chanson française

John WILLIAM



René-Louis Lafforgue



John William



Les Quatre Joudis.

André LECLERC

vous dit :



André Leclerc, le sympathique animateur de l'émission « Trente-six Chandelles » à la Télévision Française, qui présentera le GALA, vous dit : « Nous vous attendons à Pleyel le 17 novembre. Vous passerez une soirée... merveilleuse ! »

● **PRIX DES PLACES :**

De 300 à 800 francs.

● **LOCATION**

au siège du M.R.A.P., 15, rue du Faubourg-Montmartre, Paris-9^e (métro : Montmartre); téléphone : PRO. 82-78; ou auprès des militants du Mouvement.

En raison de l'affluence prévue, cette année comme chaque année, il est recommandé de louer d'urgence.

● **VEDETTES - SURPRISES**

Le programme indiqué ci-contre sera complété par une ou plusieurs vedettes surprises.

(Voir la presse quotidienne.)

● **ATTENTION !**

Le spectacle commencera à l'heure.
Ouverture des portes à 20 heures.

VOUS PASSEREZ UNE
SOIREE INOUBLIABLE

tout en contribuant au soutien de
l'action antiraciste.